



## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à 18 heures et 30 minutes, les délégués des EPCI formant le Syndicat Mixte DECOSSET se sont réunis en comité syndical à la salle C1 de la Maison des Sports de L'Union, sous la présidence de Monsieur Marc PERE.

**Etaient présents :** MMES ARMENGAUD, CHAPUIS-BOISSE, COUTTENIER, CUBERO-CASTAN, EDARD, EMERY, FRAGONAS, GIBERT, GOUSMAR, MOURGUE, SUSSET, URSULE ; MM PERE, ARCE, ATSARIAS, BACOU, BARBREAU, BAUDOU, BONNAND, BOUCHE, BOUREAU, CANDELA, CASSIGNOL, CHARRIE, DEL COL, DESSAUX, FAVA, FLORES, FORGUES, GALLAIS, GALONIER, GRIMAUD, LAMARQUE, LATTARD, LAURIER, LENORMAND, MALET, MANERO, MEDINA, OUSTRI, PUYO, REULAND, SALEIL, SELLE, TOMASI, VALIERE, VERMERSCH, VIALAS

**Etaient excusés :** MMES BUGEJA, CAPDEVILLE, DIAZ, FLORENT, GENNARO, MARTI, MOUISSET, NOUVEL, PONTCANAL, TERKI, ZUCHETTO ; MM. ARDERIU, AUSSSEL, BAMIÈRE, BASELGA, BERTORELLO, BOLZAN, ÇAMALBIDE, CATALA, CHEVALLIER, CIERCOLES, CLEMENCON, COMAS, COMBE, DETRE, ESCANDE, GALINIER, GERSON, GUYOT, LACROIX, LAHIANI, LAMOUROUX, MANGOGNA, MARIN, MEDINA, MIQUEL, PAGNUCCO, PELLEGRINO, PEZZOT, PIQUEPE, PLANTADE, RAYSSEQUIER, SAVIGNY, SIMON, SINTES, TRAUTMANN

**Excusés ayant donné pouvoir :** MME PETIT (POUVOIR A M. LENORMAND), M. AUJOULAT (POUVOIR A M. ATSARIAS)

**Secrétaire de séance :** M. ROBERT MEDINA

**Date de la convocation :** Vendredi 20 mars 2019

### D 2019 – 16 – Accord de confidentialité – Déchèterie du futur sur le site de Plaisance-du-Touch

Vu le projet d'accord de confidentialité présenté,

Considérant que Decoset est le porteur du projet qui vise à développer la déchèterie du futur sur le site de Plaisance-du-Touch et que ce projet s'articule autour de partenariats nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Considérant qu'afin de garantir la confidentialité des informations échangées entre le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA Tech Occitanie), l'entreprise Suez et le syndicat mixte Decoset pendant la phase de construction du projet, ainsi que pendant son exécution, il convient que Decoset soit cosignataire d'un accord de confidentialité,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'accord de confidentialité présenté,
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer cet accord avec l'entreprise SUEZ et le CEA Tech Occitanie.

Ainsi fait à L'Union les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,

Délégués	
En exercice :	92
Votants :	48
Pouvoirs :	2
Pour :	50
Contre :	0
Abstentions :	0

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20190326-D2019-16-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2019  
Date de réception préfecture : 11/04/2019